



Frais de justice suite à un accident et divorce

Par **gerard57**, le **29/09/2011** à **17:31**

Bonjour,

Voilà, je vous pose ma situation actuelle. Ma femme a eu un accident responsable sous état alcoolique le 9 juillet 2011 avec un véhicule de prêt, dont il y avait transfert d'assurance. Notre assureur, nous a stipulé par courrier qu'à compter du 3 octobre 2011, le véhicule concerné par ladite assurance sera résilié et que nous devons rembourser le véhicule de prêt au garage sur valeur d'expertise. Pour l'instant, la gendarmerie a retiré le permis de madame, mais elle n'a pas encore reçu de courrier du tribunal, car je pense qu'elle devra payer une amende et certainement des indemnisations envers l'autre conducteur puisqu'il a déposé plainte.

Donc, voilà ma question, si j'effectue une demande de divorce maintenant (l'accident n'est pas la cause de ma demande), est-ce que je devrais tout payer ?

Merci de votre réponse.

Gérard

Par **pat76**, le **29/09/2011** à **17:37**

Bonjour

Oui